

Art et architecture

L'avenir du Palais Stoclet

GUY DUPLAT

Mis en ligne le 07/02/2006

Le Palais Stoclet est au coeur de l'actualité. L'exposition du Palais des Beaux-Arts sur les Wiener Werkstätte est centrée sur la prestigieuse demeure de l'avenue de Tervuren, chef-d'oeuvre de Joseph Hoffmann. De plus, le Conseil d'Etat doit statuer sur une demande de suspension de la procédure de classement introduite par la Région bruxelloise du « mobilier » du Palais. On sait que trois des quatre héritières contestent ce classement car elles veulent rester libres de disposer de leurs biens. L'auditeur du Conseil d'Etat a proposé de rejeter la demande des trois héritières, mais rien ne dit que l'arrêt suivra ce qui n'est qu'un avis.

Le Palais reste fermé et les incertitudes sur son avenir demeurent. Pour la première fois, Aude Stoclet, une des héritières, accepte de parler.

RENCONTRE

A partir du 17 février, le Palais des Beaux-Arts propose une grande exposition, intitulée « Le désir de la beauté, la Wiener Werkstätte et le Palais Stoclet », avec plus de mille objets venus de Vienne et de collections internationales, créés par l'atelier viennois qui allait donner au début du vingtième siècle tant de chefs-d'oeuvre Art Nouveau dont le plus grand de tous: le Palais Stoclet à Bruxelles. Archétype du « chef-d'oeuvre d'art total », fruit d'une amitié entre Adolphe Stoclet et Joseph Hoffman, il sera au centre de l'expo, mais comme en filigrane avec des documents et des pièces historiques. Le Palais lui-même reste fermé depuis la mort de la baronne Stoclet en 2002. Elle-même n'acceptait plus les visites qu'au compte-gouttes. Un mystère enveloppe l'avenir de ce bâtiment considéré par le grand architecte Santiago Calatrava comme « la plus belle maison du monde ». La région bruxelloise et la Communauté française veulent classer son fabuleux mobilier, mais trois héritières ont introduit un recours en suspension et annulation devant le Conseil d'Etat (lire à la page suivante). Nous avons rencontré Aude Stoclet, fille de Jacques et Anny Stoclet, favorable au classement. Pour la première fois, elle s'exprime.

Quels souvenirs gardez-vous de votre grand-père et de son épouse Suzanne?

Je les ai peu connus puisqu'ils sont morts en 1949 alors que j'allais avoir 7 ans. C'étaient des grands-parents merveilleux, à la fois imposants et simples, plein d'intelligence et de sagesse et qui racontaient à leurs petits-enfants de très belles histoires. Malgré leur âge, ils gardaient l'aura des personnes d'exception qu'ils avaient été. On ne les imaginait pas l'un sans l'autre. Ma grand-mère n'a d'ailleurs survécu que treize jours à la disparition de son mari. Mes parents sont venus habiter avenue de Tervuren en 1952. Les souvenirs que je garde de mes grands-parents paternels et ensuite, de mes années d'adolescence dans cette grande maison de marbre, m'ont profondément marquée. Bien que je n'aie fait que des études de droit et non d'histoire de l'art, je demeure fascinée par l'extraordinaire aventure culturelle et artistique dont mes grands-parents ont été les acteurs.

Après la mort de mon père, survenue en 1961, ma mère, qui vénérât la mémoire de ses beaux-parents, a, durant plus de quarante ans, été la gardienne du temple, vouant le restant de sa vie à l'entretien et à la conservation du Palais.

C'est grâce à mon père, Jacques Stoclet et à sa clairvoyance et ensuite à l'engagement de ma mère que le Palais a pu être maintenu et conservé, pratiquement dans son état d'origine. Peu avant le décès de ma mère, celle-ci nous a demandé de poursuivre, du mieux que nous le pourrions, ce qu'elle avait entrepris et de veiller à ce que l'oeuvre d'Adolphe et de Suzanne Stoclet soit préservée et reste, pour le monde entier, ce chef-d'oeuvre absolu d'harmonie et de beauté. Je suis très réconfortée de constater qu'à la quatrième génération, les enfants de mes soeurs partagent les mêmes préoccupations que mon fils et sont animés de cette même volonté.

Dans cette optique, que pensez-vous des récentes décisions du gouvernement de la région bruxelloise et de la Communauté française de classer le mobilier et l'intérieur du Palais?

Mon fils et moi nous réjouissons de ces mesures qui garantissent à long terme que le Palais Stoclet conservera son caractère principal: celui d'une oeuvre d'art totale, une « gesamtkunstwerk », selon le concept cher à l'Art Nouveau. La décoration du Palais, les objets, le mobilier et les argenteries qui ont été spécialement réalisés pour lui, par les artistes de la Wiener Werkstätte forment avec l'immeuble un tout inséparable tel qu'il a été pensé par Joseph Hoffmann et voulu par mon grand-père. Il s'agit d'un ensemble unique au monde dont il serait désastreux, eu égard à son unicité, qu'il soit dispersé. Les mesures de sauvegarde auxquelles vous faites allusion ne font d'ailleurs qu'explicitier et préciser celles déjà prises en 1976 lors du classement du Palais comme monument, sur avis conforme de la Commission des Monuments et Sites.

Par ailleurs, je pense que l'intérêt de la Société et du bien public doit, à un certain moment, prévaloir sur les considérations patrimoniales d'ordre privé, même si au niveau familial, de telles mesures ne sont pas sans conséquences.

Une dernière réflexion: la protection du Palais Stoclet serait sans doute plus complète si elle ne dépendait pas de diverses législations régionales et communautaires qui entraînent inévitablement un morcellement des compétences. Cette situation typiquement belge ne semble pas permettre actuellement à l'Etat fédéral - ainsi que le recommande pourtant le Conseil de l'Europe - de procéder au classement de l'ensemble formé du Palais, ses jardins et leurs contenus alors même que les autorités proposent - et à juste titre, selon moi - de faire figurer cet ensemble, sur la liste de sauvegarde de l'Unesco, à titre de chef-d'oeuvre du patrimoine mondial de l'humanité.

Quel projet d'avenir envisagez-vous pour le Palais Stoclet?

Je ne suis malheureusement pas seule à décider. L'idéal pour moi serait que la génération de nos enfants - c'est-à-dire mon fils et ses cousins et cousines - puisse réaliser un projet familial commun qui redonnerait vie au Palais Stoclet, lequel depuis la mort de ma mère, est tristement fermé à toutes initiatives culturelles. A défaut, j'imagine que plusieurs institutions de premier plan, par exemple de grands musées, pourraient unir leurs efforts et rassembler les moyens financiers nécessaires pour développer, au travers d'une fondation internationale, un projet culturel d'envergure afin de rendre au Palais, en l'ouvrant davantage sur le monde, le rayonnement qu'il mérite. Mon fils Laurent et moi sommes évidemment prêts à apporter notre concours à un tel projet, que nous appelons de nos vœux.

Etienne Scholasse La Libre Belgique

Patrimoine

Philippe Stoclet et l'avenir du Palais

GUY DUPLAT

Mis en ligne le 08/03/2006

Philippe Stoclet, avec sa force morale, se bat pour défendre le Palais Stoclet. Il estime qu'il est urgent d'entreprendre des travaux et d'assurer sa pérennité.

E. Scholasse

Le Palais Stoclet est au coeur de l'actualité. L'exposition du Palais des Beaux-Arts sur les Wiener Werkstätte est centrée sur la prestigieuse demeure de l'avenue de Tervuren, chef-d'oeuvre de Joseph Hoffmann. De plus, le Conseil d'Etat doit statuer sur une demande de suspension de la procédure de classement introduite par la Région bruxelloise du «mobilier» du Palais. On sait que trois des quatre héritières contestent ce classement car elles veulent rester libres de disposer de leurs biens. L'auditeur du Conseil d'Etat a proposé de rejeter la demande des trois héritières, mais rien ne dit que l'arrêt suivra ce qui n'est qu'un avis.

Philippe Stoclet, petit-fils d'Adolphe, le premier propriétaire du Palais, et ses enfants sont les derniers descendants mâles à porter le nom de Stoclet. Certes, il n'est pas partie prenante à la cause puisque sa branche a cédé ses parts dans la maison Stoclet, et ses meubles, à Jacques Stoclet, le père des quatre héritières en conflit. Mais son poids est moral. Il a habité pendant quinze ans dans un Palais qu'il connaît parfaitement. Il reste très attaché à sauver cet immeuble prestigieux. Nous l'avons rencontré pour lui demander son avis sur l'actualité du Palais.

Quelle est votre réaction?

Si je me préoccupe du devenir de cette maison c'est parce que j'estime avoir une responsabilité morale vis-à-vis de mes grands-parents à en assurer la pérennité et l'intégrité. C'est aussi parce que cette maison est connue sous le nom Stoclet qui est le mien, celui de mes fils et de leur fils et que j'attache une importance extrême à garder à ce nom l'image et la notoriété que mes grands-parents lui ont donné. Dans cet ordre d'idée je me félicite de l'exposition au PBA qui permet à chacun, le privé comme les autorités publiques, de prendre conscience de l'importance de cet immeuble non seulement sur le plan artistique mais de ce qu'il représente sur le plan culturel pour la Belgique, pour Bruxelles mais aussi pour l'Autriche. Je regrette évidemment que certaines de mes cousines n'aient, jusqu'à présent, pas accepté la proposition de l'UNESCO de classement de ce monument au patrimoine mondial.

Le chancelier Schüssel est venu à Bruxelles inaugurer l'exposition au PBA. Pourquoi n'a-t-il pas visité la maison Stoclet?

Le chancelier avait demandé de pouvoir visiter la maison ce qui lui a été refusé par certaines de mes cousines. Quelles qu'en soient les raisons, elles ne justifient pas ce faux pas diplomatique vis-à-vis du chancelier Schüssel et de son hôte le Premier ministre Verhofstadt. Il est vrai que la maison est dans un bien triste état et que des travaux importants devraient être entrepris d'urgence. J'ai eu l'occasion récemment de visiter la maison que je connais bien pour y avoir vécu mes quinze premières années avec mes grands-parents et j'ai été choqué par le manque d'entretien, surtout aux 1er et 2e étages et à la façade arrière. De toute évidence il ne s'agit pas d'une situation récente mais d'une absence d'entretien qui s'étale sur plusieurs années, peut-être 10 à 15 ans. Rien n'est encore irrémédiable mais il est impératif de ne plus laisser aller les choses sous peine de se retrouver devant une situation qui deviendrait catastrophique. Cette situation provient d'un blocage entre les soeurs sur la destination du contenu de la maison.

Que pensez-vous du classement du mobilier et de l'argenterie et de l'action des trois soeurs en appel de ce classement?

Il serait mal venu de ma part de me prononcer là-dessus dans la mesure où le classement fait l'objet d'un litige entre trois soeurs et la Région et que ce litige n'est pas encore résolu. Cependant, comme je vous l'ai dit ma soeur et moi avons estimé que la part de mobilier et d'argenterie qui nous était dévolue dans la succession devait rester dans la maison et nous l'avons donc cédé à Jacques Stoclet lorsqu'il a repris celle-ci en 1951, dans le respect de l'intégrité de l'oeuvre de Josef Hoffmann et des artistes de la Wiener Werkstätte mais aussi dans le respect de mes grands-parents mécènes qui ont permis la réalisation de cette oeuvre. Le contenu Wiener Werkstätte de la maison Stoclet n'est pas nécessairement «attaché» à la maison au sens d'être «immeuble par destination» mais il est très certainement attaché à l'oeuvre totale qu'est ce monument du début du XXe et c'est l'intégrité et la pérennité de cette oeuvre totale qu'il faudrait préserver. J'ai bon espoir que mes cousines, au-delà de leurs divergences présentes, prendront pleinement conscience de ce que représente la maison dont elles ont la charge et se retrouveront pour prendre les bonnes décisions.

Comment voyez-vous l'avenir de la maison?

C'est une question qu'il faut poser à mes cousines! Il est certain que, ayant vécu avec mes grands-parents dans cette maison pendant quinze ans j'y suis très attaché. Mes cousines aussi ont vécu dans la maison et y sont donc aussi très certainement attachées. Ce lien sentimental, émotionnel fort qui est celui de notre génération ne manquera pas de s'atténuer ou même de disparaître au fil des générations. Il ne restera alors que les charges et les ennuis de la gestion de ce patrimoine et je le crains l'envie irréversible de s'en désolidariser: il incombe donc aux quatre soeurs de s'entendre pour mettre sur pied les structures qui assurent la pérennité de cette oeuvre.

© La Libre Belgique 2006

Cet article provient de <http://www.lalibre.be>